



**Randon Margeride**  
Communauté de Communes

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Mende  
RIEUTORT DE RANDON - CTE DE  
COMMUNES RANDON-MARGERIDE

Séance du vendredi 21 novembre 2025

Délibération N° DE\_083\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	21	28
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un novembre deux mille vingt-cinq, à 09 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des associations RIEUTORT-DE-RANDON), sous la présidence de Francis SAINT-LEGER.

Présents : Jean-Louis ALLE, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Jean-Luc GOAREGUER, Jacqueline LIZZANA, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Serge ROMIEU, Francis SAINT-LEGER, André THEROND, Julien TUFFERY

Représentés : Francis GIBERT représenté par Laurent RICHARD, José MARTINEZ représenté par Guy GALTIER, Gilles PASCAL représenté par Alain RAYNALDY, Pierre-Emile SYLVAIN représenté par André THEROND, Murielle TEISSEDRE représentée par Jean-Louis ALLE, Cécile VIGNOBOUL représentée par Didier BRUNEL, Didier VIGOUROUX représenté par Serge ROMIEU

Absents et Excusés : Maxime ATGER, Louis GIBERT, Aurélie MALAVAL suppléée par Arnaud GIBELIN, Patrice MONTEIL, Lydie ROCHER, Claude ROLLAND, Eric ROUX, Patrice SAINT-LEGER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Guy GALTIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : ZA LE CHASTEL-NOUVEL / VENTE LOT N°2**

Le Président expose à l'assemblée que Monsieur Joël DELGADO (et sa société en cours de création) fait part de sa volonté de se porter acquéreur du lot N°2 situé sur la Zone d'Activité du CHASTEL-NOUVEL.

Les caractéristiques du Lot N°2 sont les suivantes :

- Superficie : 1 310 m<sup>2</sup>
- Coût au m<sup>2</sup> : 26,00 € HT
- Prix de Vente H.T : 34 060 € H.T
- TVA sur marge : 5 425,34 €
- Prix de vente avec TVA sur marge : 39 485,34 € TTC

Après délibéré, et à l'unanimité, le conseil communautaire décide de :

- **VENDRE** à la société représentée par Monsieur Joël DELGADO le lot N°2 situé sur la ZA LE CHASTEL, d'un contenance de 1 310 m<sup>2</sup> pour un montant de 39 485,34 €
- **APPLIQUER** une TVA sur la marge d'un montant de 5 425,34 €

Date de transmission de l'acte: 28/11/2025  
Date de réception de l'AR: 28/11/2025  
048-200069102-DE\_083\_2025-DE  
A G E D I

DE\_083\_2025

- Que la Communauté de Communes RANDON-MARGERIDE sera représentée pour cette vente par le Président ou son représentant M. Guy GALTIER pour signer tout actes et toutes pièces relatives à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Francis SAINT-LEGER  
Président de séance



Guy GALTIER  
Secrétaire de séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date de transmission de l'acte: 28/11/2025

Date de reception de l'AR: 28/11/2025

048-200069102-DE\_083\_2025-DE

A G E D I

DE\_083\_2025